

Mémoire présenté à la Ville de Montréal dans le cadre de la Consultation publique sur le contrôle des circulaires en Novembre 2019 par Benoit Deschamps, membre du conseil d'administration de la copropriété Loft Clermont, du Plateau Mont-Royal.

La copropriété Loft Clermont est une habitation de 56 portes situé sur le Plateau Mont-Royal. C'est une copropriété active dans son voisinage et qui, de par son gestionnaire ou son Conseil d'Administration cherche à améliorer la qualité de vie du secteur dans laquelle elle est situé.

L'Administrateur qui vous présente ce mémoire est Benoit Deschamps, travailleurs professionnel qui oeuvre dans le quartier depuis 10 ans, et habitant la copropriété, depuis peu après sa construction, en 2014. Il est membre du Conseil d'Administration depuis quatre ans, ayant occupé les positions de Président, Vice-Président et Administrateur.

Pour comprendre la position des 103 copropriétaires que je représente, je vous propose de simplement vous référer à la LCAP (La Loi Canadienne Anti-Pourriel). La LCAP a été créée en 2014 pour renforcer les pratiques exemplaires en matière de marketing par courriel, lutter contre les pourriels et s'attaquer aux problèmes connexes.

Le pourriel est devenu un fardeau social et économique important au Canada et dans le monde entier. La définition la plus simple du pourriel est le courriel non sollicité, bien qu'il puisse aussi comprendre les messages texte et les logiciels non sollicités.

Évidemment, la portée de la circulaire au bas de la porte au niveau environnementale est subjective à bien des niveaux, mais elle est, tout comme le pourriel l'est, NON SOUHAITÉ.

Aussi, on est en 2019 et par conséquent, le gaspillage des matières relié à cette sollicitation, qu'elles fuent recyclables **ou non**, rajoute un second degré à l'offense et rend la chose non seulement déplaisante, mais dommageable, selon la constatation des copropriétaires que je représente.

En temps que qu'Administrateur élu du Conseil d'Administration de la copropriété Loft Clermont et de ses 56 copropriétaires, nous vous demandons de retirer ce fardeau social, économique et écologique, en appliquant ces trois règles;

- Ne livrer des circulaires qu'aux gens intéressés;
- Bannir tout sac de plastique dans ce contexte;
- Faire respecter le règlement avec des amendes.

Voici, pour bien comprendre, une courte explication justifiant ces trois propositions.

### **NE LIVRER DES CIRCULAIRES QU'AUX GENS INTÉRESSÉS:**

Pour comprendre l'envergure du non-intérêt de ces livraisons, notre présente initiative s'est confirmée après un court sondage dans notre copropriété, lors de notre dernière assemblée générale annuelle en septembre 2019. Nous avons alors constaté **qu'aucun** copropriétaire présent (49 unités et leurs copropriétaires) ne consultait ou n'utilisait les circulaires.

Or, ce résultat contraste grandement avec **la centaine** (deux gigantesques paquets de circulaire) déposés quotidiennement à notre porte et qui finissent constamment leurs vies, tel quel, dans le bac de récupération des sollicitations de courrier.

Notre porte, qui affiche depuis l'automne 2015, un autocollant Anti-Circulaire. La même année que la LCAP est rentrée en fonction, pour le plus grand plaisir de ma boîte courriel.

Il fait donc sens pour notre copropriété d'avoir les mêmes droits et le même encadrement que pour nos adresses électroniques.

Au mieux, faisons l'inverse; laissons les gens intéressés demander une circulaire. Si tous les copropriétaires absents de notre sondage en faisaient la demande, on pourrait mieux tolérer six circulaires au lieu d'une centaine.

C'est, et de loin, la proposition la plus importante que nous vous prions de considérer.

### **BANNIR TOUT SAC DE PLASTIQUE DANS CE CONTEXTE, car;**

Considérant même qu'un sac serait souhaité, le Syndicat du Loft Clermont souhaite faire part de son souci empathique envers nos concitoyens et manifesté sa préoccupation pour l'utilisation d'autant de matériaux de plastique, pour, je le répète, une sollicitation généralement non souhaitée.

Ainsi, advenant que l'on se mette tous d'accord pour une distribution faite uniquement sur l'accord de l'occupant, et que l'emballage de cette sollicitation soit fait de matériaux recyclés et recyclables, il faudrait enfin s'assurer que les parties concernées en prennent compte.

### **FAIRE RESPECTER LE RÈGLEMENT AVEC DES AMENDES;**

Car si je prend le présent comportement des compagnies de circulaires en exemples, ceux-ci ne respectent pas ces demandes et l'on tombe victime d'une sollicitation forcée.

Ils distribuent sans compter et sans considérations pour les signaux qui leur demandent de ne pas agir ainsi. Ils ont des méthodes de distributions sauvages et malignes, qui démontrent qu'il s'agirait de renforcer le règlement qui sera adopté, au risque de ne rien voir évoluer.

=====

En mon nom et celui du syndicat de copropriété du Loft Clermont, merci de votre écoute et de votre intérêt pour rendre la vie de nos sociétaires et concitoyens plus saine, plus propre et plus respectueuse.